

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 15232

Numéro SIREN : 807 654 488

Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 70483



1819017501

DATE DEPOT :	2018-07-10
NUMERO DE DEPOT :	2018R070483
N° GESTION :	2015B15232
N° SIREN :	807654488
DENOMINATION :	A TOI MAURICE
ADRESSE :	Palais Brogniart - 33 place de la Bourse 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2018/03/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

PA 30.03 18 ECFCB 15815732

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président Directeur Général



« A TOI MAURICE »

A.T.M

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

10 JUL. 2018

Sous le N° :

20704831

Au capital social 83.810 €
Siège social : « PALAIS BROGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

R.C.S. PARIS
S.I.R.E.T. : 807 654 488

S.I.R.E.T. : 807 654 488 00020

* * *

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 MARS 2018**

* * *

L'An Deux Mille Dix Huit et le trente mars à quinze heures,

La Société « COLIBEL », Société à Responsabilité Limitée au capital de 994.020 euros dont le siège 7, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 789 854 668, représentée par son gérant M. Alain BELLEC, actionnaire unique de la Société dénommée « A TOI MAURICE » au capital de 83.810 € divisé en 8.381 actions, dont le siège est « PALAIS BROGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

En sa qualité de propriétaire de la totalité des 5.000 actions représentant le capital social

A établi le procès-verbal en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

L'Associée unique rappelle ensuite que ses décisions portent sur l'ordre du jour suivant :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société tel qu'il a été arrêté au 30 septembre 2017,
- Le bilan établi au même jour ainsi que le compte de résultat,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes,
- L'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus à la Présidente,
- L'affectation du résultat
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire
- Questions diverses

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, tels qu'ils ont été établis par l'ancienne direction, faisant

ressortir un déficit de - 358.658,76 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice 2016/2017 et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, elle donne à l'ancien Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate l'existence d'un déficit de - 358.658,76 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, et décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau	- 358.658,76 €
----------------------	----------------

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, confirme qu'il a été distribué les dividendes suivant :

2013	Néant
2014	Néant
2015	Néant

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique informée des démissions des Commissaire aux Comptes Titulaire Suppléant de la société décide :

De nommer pour une durée de six années, M. Sylvain LAJARDIE 3, bis rue Sadi Carnot – 92120 MONTRouGE en qualité de Commissaire aux Compte.

De nommer pour une durée de six années, M. François GASC 49, rue Claude Cellier 94230 CACHAN, en qualité de Commissaire aux Compte suppléant.

• Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

M. Sylvain LAJARDIE et M. François GASC ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet.

Le Président
SARL « COLIBEL »
Représentée son gérant par M. Alain BELLEC